



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents liste majoritaire : MM. LOMBARDO – CASCIANI – CHESTA (proc. de JP Lesne) – LATY (proc. de F Bourjade) – DELORME – DROUARD – DUBBIOSI – HATTIGER – FISCHER – BARLET – NOSSARDI

Mmes ZEROUAL POMERO – GENET – WENZINGER – PANNEAU – GARCIA – GUILLEMIN (proc. de F Skyronka) – GUILLAUD – GONZALEZ – MELLERIN

Présents liste minoritaire : Mme BOINNARD BERNA (proc. de S Balzan) – M. DEBEIRE (proc. de D Fécourt)

Présence de M. Saulnier (DGS) et Mme SIMOES (Cabinet du Maire)

Absence de Nice Matin – absence de public

Lecture de l'ordre du jour.

Mme GENET est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance de CM du 15 juin 2023 :

[Mme Boinnard Berna](#) :

*Les PV doivent faire mention de la « **teneur des discussions au cours de la séance** »  
(Réforme de la publicité des actes des collectivités locales entrée en vigueur le 1er juillet 2022).*

*Nous constatons pages 13, 15, 18, 19 que les propos de notre groupe sont très réduits et ce défaut de transcription de nos interventions limite le droit d'information de nos administrés.*

*Page 15 : concernant la DCM 2023 - 24*

*sur la mise à jour du zonage de la Taxe d'Aménagement : nous avons annoncé : "si vous ne faites pas figurer l'assiette de cette taxe, nous voterons contre." Vous ne l'avez pas écrit.*

*Page 18 : concernant la DCM 2023 - 26*

*sur l'actualisation des tarifs de la garderie scolaire : Nous avons annoncé que compte tenu des augmentations de l'ordre de 20 %, ce n'était pas une politique en faveur de la famille. Vous ne l'avez pas écrit.*

*Page 19 : concernant la DCM 2023 – 27*

*sur l'actualisation des tarifs des études surveillées : nous vous avons fait remarquer que vous n'appliquez pas de pourcentage pour calculer vos nouveaux tarifs, que l'augmentation était de 12 %, donc bien supérieure à l'inflation. Vous ne l'avez pas écrit*

*Page 13 : concernant la contribution n°10 relative à la modification Mdc1*

*les propos de Mme Fécourt sont interprétés.*

*Étant donné que vous enregistrez la séance, il ne devrait pas y avoir de telles approximations ou manques. Comme vous ne modifierez pas ce PV avant sa publication, nous allons vous demander un droit de réponse sur le site de la mairie.*

*Merci de mettre nos interventions de ce soir au PV de façon assez fidèle.*

*M. le maire : non je n'ouvrirai pas le site de la mairie à une intervention politique quelle qu'elle soit pour nous comme pour vous. En revanche, si tout ceci a été dit comme vous avez l'air de l'affirmer, je demanderai à nos services de regarder, de rétablir ces propos mais également si des réponses ont été faites, nous ferons un petit mémo retour et on précisera ceci à l'occasion du prochain PV.*

*Mme Boinnard Berna : je comprends que vous le mettez dans le prochain PV mais ce PV qui va être voté, je comprends que vous ne le modifiez pas.*

*M. le maire : comment je fais pour modifier un PV ? Il sera précisé que l'opposition se réclame de propos, je demande à nos services de réécouter la bande et ce sera précisé lors du prochain conseil municipal.*

*Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

## 1. Administration générale

### 1.1 GRDF : Compte rendu d'activité (CRAC) 2022 (DCM 2023 - 31)

Présentation de M. Barlet :

Actualité :

- Les tarifs du gaz ont fortement évolué puis baissé au cours de l'année 2022 et 2023.
- Fin des tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les personnes concernées ont soit fait une demande pour changer de contrat, soit ils ont automatiquement basculé sur un autre type de contrat, un peu équivalent à un contrat avec des tarifs assez fixes mais plus réglementants
- Au niveau européen, c'est la fin de l'approvisionnement du gaz russe par les Européens. On était avant la guerre en Ukraine à 50 % du gaz provenant de Russie, maintenant on est à 10 %.
- En terme de consommation, on a relevé moins 16 % de consommation des particuliers, moins 11 % de consommation de la part des entreprises et par contre plus 54 % de production électrique l'hiver dernier pour arriver à un total de 61 KWH, l'équivalent de 12 réacteurs nucléaires.
- Au niveau du Rouret le bio GNV se déploie fortement dans les Alpes Maritimes. Le nombre de stations a doublé en 2022 dans les Alpes Maritimes, la projection pour 2035 est de 10 000 véhicules roulant au bioGNV.
- Le bioGNV participe à l'amélioration de la qualité de l'air.
- En 2022, la France a consommé autant de gaz que d'électricité.

Dans le cadre d'une mission de service public, la distribution de gaz naturel sur le territoire communal du Rouret a été confiée à GRDF par un contrat de concession dont le renouvellement a été approuvé en Conseil Municipal du 16 mai 2019 (DCM N°2019-25) et signé le 6 décembre 2019 pour une durée de 30 ans.

Dans ce contexte, le délégataire a en charge les prestations suivantes :

- Assurer la gestion déléguée du service public de distribution de gaz naturel.
- Acheminer le gaz naturel pour le compte de l'ensemble des fournisseurs.
- Exploiter et entretenir le réseau et les équipements.

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements de concession.
- Assurer la sécurité des infrastructures et des personnes.

Chiffres clé de notre concession : Les chiffres sont assez stables d'une année sur l'autre. Le secteur résidentiel n'a pas connu une forte évolution du nombre de clients, tout comme pour le tertiaire. On note au Rouret, comme au niveau national, une baisse de consommation assez significative. Beaucoup de compteurs communicants ont été déployés sur la commune ; le compteur Gazpar permet de faire des communications en temps réel ou journalier sur les consommations de gaz et aussi d'assurer la sécurité des installations en détectant rapidement les fuites. Nous avons connu deux gros incidents de fuite de gaz.

- 403 clients
- 2 premières mises en service clients
- 6 908 MWh (quantité de gaz acheminée)
- 94,4 % (taux de satisfaction accueil dépannage gaz (exploitation maintenance))
- -14 réclamations
- 92,6 % (taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais)
- 2049 : année d'échéance du contrat
- 30 ans : durée du contrat
- 01/08/2019 : date d'entrée en vigueur du contrat
- 2 926 € : redevance R1
- 23 K€ : investissements réalisés sur la concession
- 117 K€ : recettes acheminement et hors acheminement
- 100 % : taux de visites réalisées sur les robinets
- 100 % : taux de visites réalisées sur les branchements collectifs
- 11 interventions de sécurité gaz
- 21 km de longueur totale de canalisations en polyéthylène (réseau jeune)
- 374 compteurs domestiques actifs
- 136 m de longueur de réseau développé

95 % des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF.

En 2022, 136 m de travaux ont été effectués sur le chemin des Comtes de Provence.

Au 1er juillet 2022, le tarif a diminué de 0,84%.

Le gaz vert : nos déchets ont de l'avenir. Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV) il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Au niveau de l'injection des gaz vert, c'est quelque chose qui prend vraiment de l'ampleur d'année en année. En 2022, on avait un réacteur en production de gaz vert, l'été 2023, on va passer à 2 réacteurs et l'objectif de 2030, c'est d'arriver à 11 réacteurs nucléaires, soit 20 % des consommations. L'objectif de décarbonation, le gaz est la seule énergie à parvenir à garder le cap 2030 – 2035. On vient d'acter la construction d'EPR qui prendront beaucoup de temps.

En parallèle, les biodéchets deviennent des ressources. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble des biodéchets doivent être collectés ; le tri doit être réalisé à la source ce qui permettra d'alimenter les centrales de méthanisation

comme valorisation énergétique et organique des biodéchets. C'est l'avenir. L'objectif dans la région PACA est de 230 000 tonnes par an, une production de gaz renouvelable de 203 giga wh par an.

Sur la région GRDF Sud-Est (regroupant les régions Auvergne - Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, il y avait en janvier 2023 51 unités de méthanisation en service. Cette capacité d'injection de biométhane de 564 GWh par an correspond à l'équivalent de la consommation annuelle en gaz d'environ 141 150 logements neufs ou 2 258 bus roulant au bioGNV.

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts. La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène qui apparaît comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100 % décarboné à l'horizon 2050.

La mobilité durable : Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement. La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. Le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux notamment dans les centre-ville.

Le gaz est une des énergies les plus compétitives.

Concernant les fuites, on a eu deux incidents de réseau en 2022 avec fuite sur des ouvrages enterrés. 73 clients ont été coupés.

Le portail collectivité mis en place en 2021 permet d'avoir une cartographie de l'état de son réseau avec le CR d'activités de GRDF ;

Les centrales de méthanisation se développent.

*Pas de vote, la présentation est actée.*

## 1.2 Convention portant installation et gestion d'un défibrillateur automatisé externe (DCM 2023 - 32)

Depuis l'entrée en vigueur du décret n°2018 du 19/12/2018 imposant l'obligation la détention d'un DAE pour les établissements recevant du public (ERP), la commune du Rouret s'est équipée de 4 DAE installés à la mairie, à l'Espace Associatif et Culturel, aux abords du de la Maison du Terroir et prochainement du groupe scolaire.

Aussi, suite à la demande formulée par la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui accueille quotidiennement une large patientèle et après accord du Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier « Les Lices de Provence » et dans le but d'assurer en cas d'accident une prise en charge rapide de toutes personnes en difficulté, la commune souhaite acquérir un DAE qui sera positionné à l'abri sous porche, de manière visible du public et facile d'accès.

Achat par la mairie : 1 700 €

L'installation et la maintenance de cet équipement sera pris en charge par la SCI Maison de Santé Pluridisciplinaire du Rouret tout au long de son exploitation.

Environ 300 € pour un contrat de maintenance.

*Vote : UNANIMITE*

## 2. Service Financier

### 2.1 Catalogue des tarifs généraux : actualisation des tarifs - Concession cimetière communal (DCM 2023 - 33)

Présentation de M. Casciani :

Ladite délibération précisait que ce tarif serait indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction.

La dernière indexation a été faite en 2021,

L'indice INSEE du 3ème trimestre 2020 était de 1765 et l'indice INSEE du 3eme trimestre 2022 était de 2037.

#### Nouveaux tarifs

|                   | Année 2021 | Année 2023        |
|-------------------|------------|-------------------|
| 30 ans - 2 places | 1 275,43 € | <b>1 472,00 €</b> |
| 30 ans – 4 places | 2 479,94 € | <b>2 862,10 €</b> |
| 50 ans – 2 places | 2 125,63 € | <b>2 453,00 €</b> |
| 50 ans – 4 places | 4 133,24 € | <b>4 770,00 €</b> |

Vote : UNANIMITE

### 2.2 Catalogue des tarifs généraux : actualisation des tarifs columbarium : carré I et IV (DCM 2023 - 34)

Les délibérations de 2021 précisait que ces tarifs seraient indexés sur l'indice INSEE du coût de la construction. La dernière indexation a été faite en 2021,

L'indice INSEE du 3ème trimestre 2020 était de 1765 et l'indice INSEE du 3eme trimestre 2022 était de 2037.

#### Nouveaux tarifs

| Durée de 30 ans                                      |            |                   |
|--|------------|-------------------|
|  | Année 2021 | Année 2023        |
| Emplacement contenant 4 urnes funéraires<br>CARRE I  | 2 834,22 € | <b>3 271,00 €</b> |
| Emplacement contenant 2 urnes funéraires<br>CARRE IV | 1 417,11€  | <b>1 635,50 €</b> |

Mme Garcia : Je suis surprise qu'il n'existe rien pour une seule personne.

M. Casciani précise que le cimetière a été embelli ces dernières années.

Vote : UNANIMITE

### 2.3 Catalogue des tarifs généraux : actualisation des tarifs de droits de place pour occupation du domaine public : marché de Noël du Rouret (DCM 2023 - 35)

Réévaluation de la tarification de droits de place « Marché de Noël » du Rouret comme suit :

| Surface du stand                       | Tarifs 2021 | Nouveaux Tarifs 2023 |
|--|-------------|----------------------|
| 2 m. linéaires en façade               | 35 €        | <b>35 €</b>          |
| 3 m. linéaires en façade               | Inexistant  | <b>45 €</b>          |
| 4 m. linéaires en façade               | 50 €        | <b>55 €</b>          |
| 6 m. linéaires en façade               | 75 €        | <b>80 €</b>          |
| 8 m. linéaires en façade               | 95 €        | <b>100 €</b>         |
| Camion (socca, marrons, maxi 5 m.)     | 60 €        | <b>65 €</b>          |
| Au-delà, le m. linéaire supplémentaire | 15 € / m.   | <b>15 € / m.</b>     |
| Stand solidaire de 2 m. linéaires      | 10 €        | <b>10 €</b>          |
| Stand vente-démo de 2 m. linéaires     | 5 €         | <b>6 €</b>           |

[M. Debeire](#) :

*Est-ce qu'un nouveau bureau a été élu pour le comité des fêtes ?*

Mme Zeroual Pomero : c'est en cours. Ce n'est plus le comité des fêtes qui gère le marché de Noël.

Vote : UNANIMITE

M. le maire : Puisqu'on est à moitié de l'année, je voudrais revenir un petit peu sur ce que nous faisons et la politique générale que nous conduisons depuis des années en précisant que chaque période de la vie d'une commune correspond à des objectifs d'aménagement, des actions d'acquisition et des projets de développement. Nous progressons toujours dans le sens du bien commun orienté vers le principe des priorités et non pas de l'assouvissement, de demandes particulières ou désirs profonds de personnes qui gagnées par leur empressement voudraient voir leurs attentes personnelles érigées au sommet de l'intérêt général. On doit se garder en permanence de cela même si cela crée des frustrations chez le demandeur, le maire, l'adjoint. Nous restons engagés, budget après budget, à la réalisation de projets structurants, au déploiement d'actions utiles aux habitants et aux familles avec comme but depuis toujours l'enfance écolière et dans l'actualité cette année, je le précise, en priorité la toute petite enfance.

Il faut le rappeler sans que cela n'y paraisse, notre action, année après année est tournée en premier lieu vers l'enfance du village avec les aides reconduites tous les ans aux écoles. Cela disparaît, on a l'impression que cela ne fait pas partie des actions municipales et pourtant, nous sommes présents avec les aides à la cantine, à la garderie du matin, à l'étude du soir même si l'on nous dit que l'élévation du coût ne correspond pas à l'inflation et que ce n'est pas un service rendu aux familles. Le service rendu est là puisqu'on prend de l'argent dans la bourse en tranches fines à l'ensemble des Rourétans pour rendre ce service et qu'il convient dans ces périodes actuelles de rapprocher et de demander de l'aide aux personnes qui laissent leurs enfants. Des aides à la crèche, au centre de loisirs et en soutien aux associations dont l'action est dirigée vers l'offre d'activités enfance et jeunesse.

*On a l'impression que tout ceci est naturel. Pourtant si l'on devait supprimer l'aide en logistique, l'aide en deniers publics, les associations seraient moins opérationnelles. C'est avec beaucoup d'engagement que nous accomplissons cela.*

*Face à l'évidence d'une population qui rajeunit et augmente, l'investissement prioritaire à réaliser dans l'immédiateté pour la petite enfance pour rendre service aux jeunes parents, c'est la construction d'une crèche adaptée aux demandes d'accueil. La crèche aujourd'hui est associative, elle représente 22 berceaux. Nous allons passer à 50 berceaux, les demandes sont fortes.*

*Depuis quelques années, nous y travaillons sans relâche avec l'acquisition du terrain, avec la baisse de l'endettement que nous avons conduit durant au moins 7 années, avec l'épargne anticipée destinée à ce projet, avec les moyens communaux internes, avec l'avancement régulier des études de conception, de faisabilité, le suivi et l'obtention du permis de construire, le lancement des appels d'offres, l'analyse des prix et enfin la signature des marchés d'entreprises qui a eu lieu il y a moins de 8 jours. On peut sans triomphalisme se réjouir aujourd'hui car, après avoir franchi tous les obstacles, toutes les contraintes administratives, juridiques, financières et techniques, et je dirai même les critiques de certains, ce projet va voir son début de travaux fin juillet. Enfin !*

*Un investissement qui met en tension nos finances communales malgré l'octroi des aides en subventions et fonds de concours que nous avons sollicités et obtenus. Une dépense à hauteur de 3 228 000 € pour la crèche auxquels il faut additionner 2 138 000 € pour la construction de 11 logements à caractère social que nous avons associé au projet global pour venir s'ajouter en diminution de la carence de logements que démontre la commune face à la loi. Il y a des propos médisants qui circulent disant « il faut arrêter tout cela ». Une obligation de création de logements car le foncier est tellement rare et cher au Rouret qu'il était dans notre optique de tirer le meilleur profit de la constructibilité du terrain. A moyen terme également devant nous, après la délocalisation de la crèche actuelle, la réhabilitation des locaux désaffectés en vue d'y installer, regroupés sur un même site : le centre de loisirs ados et enfants. C'est une vieille idée, cela rentre dans cette logique de transfert de la crèche vers l'extérieur et d'un centre ados digne de ce nom à réaliser.*

*Sur le plus long terme, avec les études déjà lancées au travers d'un phasage annuel organisé, un objectif qui est toujours présent dans nos esprits, l'objectif d'une école restructurée reste d'actualité dans le cadre d'un concept répondant aux enjeux de la transition énergétique, climatique et écologique avec l'isolation thermique à renforcer et avec la création d'une cour jardin qui ne pourra se réaliser qu'après transfert et démolition du local répartiteur téléphonique qui occupe actuellement le site scolaire. Je précise qu'actuellement nous y travaillons depuis 3 ou 4 ans et que ce répartiteur téléphonique va se déplacer le long du chemin des pierres de moulin. Cela engage aussi les moyens financiers de la commune. Dans les négociations que nous venons, c'est devenu plus favorable qu'au début où nous avions des chiffres affolants mais grâce à notre obstination, Orange s'organise pour que ceci se produise. On est dans le schéma de la disparition du cuivre avec l'arrivée de la fibre, on peut s'attendre à la disparition de ce répartiteur téléphonique à l'horizon 2026-2027.*

*Dans le centre-village, dans la cohérence de recomposition générale de ce secteur, nous avons devant nous la reconstitution, dans le plus pur style régional, d'un contexte bâti villageois. Je rappelle que cela a fait l'objet d'une concession d'aménagement, que nous sommes dans une étape de recherche : à savoir si on va vers un PUP\* ou de nouveau vers la concession d'aménagement ou vers un concours d'architectes. Tout ceci est massé avec notre avocat, il y a des messages itératifs qui sont faits et nous prendrons la meilleure solution. Avec l'ambition de construire un local de sports dans ces constructions et rendre des espaces aux piétons et réaliser une nouvelle place arborée qui viendra s'ajouter comme un deuxième îlot de fraîcheur à notre place des platanes. Les espérances et les attentes, les besoins sans fin sont nombreux et exigeants quand il s'agit du développement harmonieux calé sur l'augmentation de la population de la commune.*

*\*un PUP : Le projet urbain partenarial (PUP) permet aux communes, aux établissements publics, au représentant de l'État dans le cadre d'opérations d'intérêt national (OIN) ou à certaines collectivités territoriales ou établissements publics (article L. 312-3) dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.*

*Devant nous aussi, dans l'immédiat programmé, d'autres buts à concrétiser qui vont dans le sens du développement équilibré du centre village avec l'acquisition de locaux destinés à l'accueil et à l'aménagement d'un vrai poste de police municipale, d'un autre local destiné à un DAB (distributeur automatique de billets), service espéré et attendu par de nombreux habitants, est prévu également avant la fin de l'année l'achat d'un parking de 35 places créé en infrastructure du programme immobilier des Terrasses du Midi dont la commune, dans le cadre d'une mise à disposition publique, souhaite se saisir pour élargir l'offre de stationnements en centre village.*

*Un sujet important pour la sécurisation des piétons : des améliorations conséquentes sont en voie de concrétisation avec la reconfiguration du carrefour central RD 2085/Route d'Opio qui sera associée à la création d'un large trottoir promenade arborée qui partira de la mairie jusqu'à celui existant, finalisé il n'y a pas longtemps devant la pharmacie. Je précise reconfiguration avec maintien des feux rouges et sans création de giratoire. Trottoir promenade qui viendra en dernier chaînon manquant relier tout le cheminement piéton descendant du collège, anticipé et réalisé depuis de nombreuses années mais voulu par nous, pour assurer une logique de liaison piétonne sécurisée avec le cœur du Rouret. Je rappelle tout ceci car on a l'impression que tout ceci existait et cela a demandé des efforts communaux, des engagements financiers, des réflexions. On arrive enfin dans un phasage régulier à produire ce que nous avons imaginé.*

*Toujours pour la circulation protégée des piétons, toutes générations confondues : nous avons une programmation établie pour fin 2023, début 2024, d'une part, la création d'une nouvelle voie d'entrée routière au village qui permettra de piétonner définitivement l'accès routier actuel qui longe la place des platanes (allée des anciens combattants) et d'autre part, l'élargissement du chemin des pierres de moulin et des comtes de Provence, la réalisation de trottoirs allant des écoles vers les nouveaux quartiers d'habitation (chaînons manquants);*

*Une feuille de route conséquente dans laquelle est mise en perspective pour 2024 l'acquisition d'un grand local destiné à l'accueil et l'aménagement d'une bibliothèque médiathèque. Bien d'autres actions et réalisations de projets structurants nous occupent, tous sont orientés vers cette priorité majeure de l'intérêt général.*

*Aussi, s'il est vrai de dire que tout cela ne répond pas à l'assouvissement de demandes d'automobilistes pressés qui voudraient voir se réaliser la disparition des feux tricolores, remplacés par des giratoires avec pour seul but de permettre aux véhicules et à leurs occupants d'aller toujours plus vite en traversée de village, ou au désir coûteux de personnes conquises par des idées de pistes cyclables, il est tout aussi vrai de dire que pour nous, tout ce qui compte au premier chef c'est la sécurité des piétons, l'organisation raisonnée du centre village et les projets structurants qui doivent compléter utilement notre lieu de vie de famille, d'enfants, de personnes âgées... qui forment la communauté rourétane.*

*Si ces idées de giratoires, de pistes cyclables peuvent apparaître intéressantes et respectables, sur cette voie dangereusement en pente qui va du collège jusqu'à la traversée du village, ces idées vont uniquement dans le sens du tout voiture en faisant abstraction de la pacification de la RD et de la sécurité des piétons. Une vision que je qualifierai de limitée, d'aménagement des voies qui oublie également sans plus d'égards les possibilités financières de la commune car pour arriver à élargir les plateformes de carrefour et de voies au bénéfice des voitures et des vélos, ce qui va un petit peu à l'encontre de l'idée de protection de l'environnement car cela veut dire encore de l'artificialisation des sols, il faut d'abord acquérir à grands frais avec l'accord des propriétaires (certains pourraient s'y opposer) les surfaces des propriétaires riverains de la route départementale et procéder aux démolitions, terrassements et entreprendre des travaux colossaux avec pour principale ressource financière le denier public du contribuable.*

*Aussi, pour respecter le denier public il convient en responsabilité sérieuse de tout élu de ne pas entretenir l'illusion que notre commune peut tout faire, tout entreprendre de front dans un même temps, sans limite budgétaire. Sans rejeter d'un revers de main toute idée de transformation routière au bénéfice d'une soit disant réponse environnementale, pour notre part, nous avançons dans la nécessité de nous inclure dans le vaste mouvement mondial de l'ajustement climatique et pour cela nous avons choisi de longue date, il y a plus de vingt ans, l'alimentation biologique à la cantine avec tous les bénéfices écologiques, environnementaux, agricoles et de santé humaine et animale que cela procure tout au long de la chaîne. Nous avons également permis le développement d'une agriculture en vente directe avec tous les atouts que cela représente en économie de gaz à effet de serre,*

*l'implantation d'un grand nombre d'arbres qui en absorbant le dioxyde de carbone produisent de l'oxygène, on en a planté des centaines et nous continuerons, la protection de la biodiversité avec la non utilisation d'insecticides, fongicides, herbicides dont on connaît les effets négatifs sur la santé et sur l'eau, le renforcement des isolations thermiques des bâtiments communaux pour réduire la consommation d'énergie et la pollution, l'extinction des éclairages la nuit et le développement du photovoltaïque pour parvenir à la neutralité carbone des bâtiments communaux. Cela prend du temps, nous sommes en avance sur de nombreuses communes beaucoup plus riches. Nous apportons notre participation à ce vaste mouvement mondial de l'ajustement climatique.*

*Pour l'avenir, en préparation d'un site scolaire adapté, nous avons devant nous cet enjeu qui doit répondre au développement durable.*

*Sans oublier l'essentiel de l'environnement et du développement durable, nous œuvrons dans le sens de la réalisation de projets utiles au juste développement du village et des besoins et services que nous devons rendre aux familles.*

*Je demande à ce que ce propos soit intégré au compte rendu.*

### 3. Service Aménagement / urbanisme

#### 3.1 Foncier : chemin du coteau : Acquisition d'espaces aménagés "Les Hauts de Chantebelle" en vue de les intégrer au domaine public (DCM 2023 - 36)

Présentation de Mme Genet :

Dans le cadre de l'opération dénommée « LES HAUTS DE CHANTEBELLE », la société SAS ROURET INVESTISSEMENT a réalisé 33 logements (dont 10 logements locatifs sociaux) dans un ensemble de 3 petits immeubles villageois.

Cet ensemble est desservi par une voie dûment dimensionnée ouverte à la circulation publique, comprenant un trottoir, des espaces plantés et des places de stationnement sur voie.

Le programme d'habitat collectif réalisé constitue une véritable continuité par rapport au village, et qu'il convient dans l'objectif du bon fonctionnement et de la bonne évolution du centre village d'assurer la prise de possession de :

- La voie routière « chemin du coteau » et ses accessoires (trottoir, aire de retournement),
- des parkings extérieurs (15 places),

Le tout agrémenté de plantations et aménagements divers (éclairage, eaux pluviales ...).

Ces aménagements sont cadastrés section BE n° : 95 (75m<sup>2</sup>), 182(127m<sup>2</sup>), 184 (547m<sup>2</sup>), 186 (106m<sup>2</sup>), 188 (1m<sup>2</sup>), 189 (280m<sup>2</sup>) et 192 (346m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 1 482 m<sup>2</sup>.

Dans l'acceptation de prise de propriété par la Commune, la société ROURET INVESTISSEMENT a proposé à la vente, à l'euro symbolique non recouvrable, l'ensemble de ces aménagements d'une surface totale de 1 482 m<sup>2</sup>.

M. Debeire :

1. Comment comptez-vous gérer ces places de stationnement ?
2. Confirmez-vous que les espaces plantés sont à la charge de la collectivité ?
3. Quel est le coût de l'entretien de ces espaces verts ?

*Cette voie qui est une impasse est limitée à la résidence et de notre point de vue aurait plutôt vocation à rester privée*

*L'entretien de ces espaces verts, dont profitent essentiellement les résidents, devraient être à la charge de la copropriété.*

*M. le maire : nous pensons le contraire. Cette voie servira dans l'avenir à desservir les hauts quartiers et faire bouclage avec le chemin de Bellevue et comme vous ne connaissez pas bien Le Rouret vous ne pouvez pas imaginer cet avenir-là. Nous avons pris pour intention de nous rendre propriétaires de cette partie de chemin et des espaces ; nous n'avons pas évalué la dépense que cela pourrait entraîner mais nous pensons qu'il est utile et nécessaire d'avoir une voie publique dans ce secteur. Concernant la gestion des parkings, comme ils sont excentrés, dans un premier temps, ils resteront en place blanche (et non pas en zone bleue) pour permettre à chacun d'en profiter en soirée comme il l'entend. C'est une vision d'avenir de la commune et non pas la vision à court termiste que vous semblez évoquer avec cette voie d'impasse. Nous avons l'intention de la relier avec la voie qui existe, qui fait bouclage avec le village. Si cela avait été fait pour des chemins, exemple le chemin des moutons avec ses nombreuses antennes en peigne qui arrivent presque à la départementale et pour lesquelles il faut revenir sur ses pas, refaire tout le tour du village pour revenir ensuite en centre village.*

*Vote : 4 ABSTENTIONS du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

### 3.2 Convention de servitude ENEDIS : passage de réseaux sur le chemin rural n°20 (CR 20) (DCM 2023 - 37)

Présentation de M. le maire :

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique sur la Commune du Rouret, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude pour des travaux de déplacement d'ouvrages dans le cadre de la bonne desserte en énergie électrique de la propriété du Château du Rouret (SCI – M et Mme Berghmans – 85 chemin des Ribes).

Ces travaux à la charge d'ENEDIS concernent une ligne souterraine de 400 volts qui impactent le chemin rural n°20 (piste caillouteuse pentue reliant le carrefour des chemins de St-Pierre et du Bar au chemin de la Gorgue des Trucs) appartenant à la Commune (domaine privé de la Commune non cadastré, recensé à l'inventaire des voiries de 2014).

Afin de constituer cette servitude, il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la Commune au profit d'ENEDIS pour la réalisation des travaux.

*Vote : UNANIMITE*

### 3.3 Acquisition de locaux pour l'installation du futur poste de Police Municipale (DCM 2023 - 38)

Présentation de Mme Genet :

Par un courrier, en date du 22 juin 2023, la société EMERIGE LE ROURET PIERRES DU MOULIN a proposé à la vente à la Commune un local d'une surface de 146,62 m<sup>2</sup> sis en rez-de-chaussée, bâtiment D (bâtiment en bord de route face au bar-tabac).

La Commune souhaite saisir l'opportunité d'acquérir ce local à aménager sis dans le programme de logements et d'activités en cours de réalisation en vue d'y installer la police municipale.

La commune a saisi France DOMAINE, qui a fixé la valeur vénale du bien à la somme de 342 370 € HT, soit un montant de 410 844 € TTC, soit 2 802 € le m<sup>2</sup>.

L'acte notarié sera établi sous la forme de la VEFA (Vente Future en l'Etat d'Achèvement) pour un lot totalement autonome. Les locaux seront livrés bruts (hors d'eau et d'air, avec les réseaux).

Mme Boinnard Berna :

*Dans les plans déposés au permis, la police municipale était prévue dans le bâtiment A proche des Lices de Provence. Le fait de la rapprocher du centre-ville et de l'installer en rez-de-chaussée nous paraît être judicieux.*

- 1. Est-ce que la superficie est suffisante pour accueillir une équipe plus conséquente ?*
- 2. D'une part, cette acquisition inclut-elle les places de stationnement des véhicules de la police municipale. La note de synthèse n'évoque pas ce point.*
- 3. D'autre part, quel est le coût estimé de l'aménagement intérieur ?*

M. le maire : *pour le coût estimé de l'aménagement intérieur, c'est prématuré. Nous avons fait déjà des plans qui seront soumis à une équipe de maîtrise d'œuvre locale, plans qui ont été imaginés gracieusement par l'architecte de l'intervention et qui déboucheront sur des coûts d'installation et d'aménagement. Tout ceci fera l'objet, et pour l'acquisition et pour les aménagements, de demandes de subvention qui sont déjà parties pour l'acquisition. Pour les emplacements de parkings, on procèdera à l'automne à l'acquisition de tous les parkings de surface, une quarantaine sont prévus à l'extérieur. Nous aurons également 35 places de parkings en souterrain qui vont être acquises pour le plus grand bénéfice de la commune. Il sera facile de désigner une place pour le véhicule de la police municipale. Il y a plusieurs bureaux dans cet aménagement (3 ou 4 dont un avec un accueil, un vestiaire femme, un vestiaire homme avec salle d'eau homme, salle d'eau femme conformément à la loi). Il y a aussi un local qui servira pour les caméras de vidéoprotection. On n'avance pas à tâtons, on sait où on va. Je n'avais pas mémoire que le local de police avait été positionné dans le bâtiment A, je vous fais confiance. Ce bâtiment A a aussi un rez-de-chaussée qui accueillera un magasin Biocoop de 500 m<sup>2</sup>. Peut-être que dans les gesticulations, les adaptations, nous avons préféré avoir une locomotive commerciale type Biocoop. Sur le parking devant le local de la police, nous dédions une ou deux places pour la police municipale.*

Mme Boinnard Berna : *Le montant de cette acquisition nous semble élevé et le dossier nous semble incomplet, c'est pour cela que nous allons nous abstenir.*

*Par contre, une remarque que l'on a mis dans notre article du Rouretan, ces dernières années les aménagements se sont intégrés à l'existant de façon assez subtile mais le bâtiment D en bordure de route fait l'objet de très nombreuses critiques au Rouret et même au-delà.*

M. le maire : *Merci Madame, cela n'est pas à l'ordre du jour. Vous n'êtes pas là pour critiquer un programme et son architecture. Attendez que ce bâtiment se termine, il y aura un large trottoir devant, 3 mètres de large. Il y a d'autres personnes au village qui vivent le long de la route. Nous avons pour des questions de rentabilité et d'opérations permis l'installation avec le bâtiment A et le bâtiment D de logements à caractère social.*

Mme Boinnard Berna : *Si vos aménagements dont vous parlez*

M. le maire l'interrompt : *Vous l'avez appelé « blockhaus », attendez que cela se termine, j'ai lu votre article, cela n'aura pas l'air d'un blockhaus, vous avez anticipé quelque chose pour être nuisible aux gens qui vont habiter à cet endroit-là parce que nous pensons très sincèrement qu'ils vont être gâtés avec des logements équipés, insonorisés de qualité et spacieux.*

Mme Boinnard Berna : *Si les aménagements dont vous parlez, notamment des trottoirs permettent d'avoir une impression moins imposante, tant mieux !*

*M. le maire : Il faut faire confiance à l'avenir, nous avons devant nous des architectes de renommée internationale, vous pouvez toujours porter critique, c'est légitime. Vous avez appelé cela « blockhaus », nous ferons cadeau de vos paroles le jour de l'inauguration aux habitants qui viendront intégrer les lieux.*

*Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

### 3.4 Acquisition de 35 places de stationnement (sous sol) - programme Les Terrasses du Midi (DCM 2023 - 39)

Présentation de Mme Genet :

La note de synthèse, remise aux élus, précise : "L'offre de vente proposée après négociation par le constructeur s'établit à 614 625€ HT soit 737 550 € TTC (soit 21 072 €/place TTC) ;

Cette opportunité d'acquisition est d'intérêt général et le prix proposé par le constructeur, bien que de 9,99 % au-dessus du prix des Domaines, peut être accepté ; eu égard à la qualité de la réalisation et sachant que France DOMAINE a laissé la possibilité d'une marge d'évolution à la hausse de 10 % sans justification particulière ;

Cette offre commerciale après négociation est acceptable et répond à la demande de la commune de rester dans les limites fixées par France Domaine.

**La Commune a saisi France DOMAINE, qui a fixé la valeur vénale du bien à la somme de 670 500 euros TTC (soit 19 157 €/place TTC).**

L'avis émis sur la vénale du bien laisse une marge d'évolution de 10%, et le prix de vente proposé après négociation rentre dans cette limite (9, 99%) par rapport à la valeur vénale déterminée par FRANCE DOMAINE.

Cette marge de manœuvre d'acceptation admise sans justification particulière par l'avis de FRANCE DOMAINE, est acceptable eu égard à :

- l'augmentation des coûts de construction dans la conjoncture économique défavorable ;
- la technicité de l'opération (parkings sous bâtiment et sous espaces circulables comportant des espaces communs tels qu'une voie de circulation, places de stationnements...)
- l'intérêt public qu'il y a d'accéder à cette opportunité et de se saisir de stationnement à destination publique en accès de plain-pied contigu à la nouvelle entrée de village en cours de création, et à proximité de tous les services publics et commerces du secteur centre ;
- **le montant à prix coutant proposé eu égard au marché immobilier neuf par le Promoteur à hauteur de 25 000 € HT/place, ramené à 17 560 € HT/place après négociation.**

Avec le développement commercial et de services, il convient de multiplier les possibilités de stationnement ;

Ce parc de stationnement est proposé à la vente à tout acheteur privé intéressé par la prise de possession de place de stationnement en secteur urbain habité ;

L'acte notarié sera établi sous forme de VEFA (Vente Future en l'Etat d'Achèvement) pour un lot totalement autonome (sauf servitude de passage au profit de l'immeuble pour le reste des stationnements privés affectés aux logements) ;

Pour toutes ces raisons, la Commune souhaite se saisir de cette convenance rare d'acquérir pareille structure de stationnement pour la mettre à disposition et à usage public."

[M. Debeire :!](#)

1. *Comment seront gérées ces 35 places en sous-sol ?*
2. *Qu'en est-il des 29 places extérieures annoncées au ROB ?*

M. le maire : vous ne m'avez pas écouté ! je vous l'ai dit tout à l'heure. Concernant les places extérieures elles seront d'abord au nombre de 40 (29 dans les immeubles, 40 en totalité). Nous en prendrons possession courant de l'automne ou au début de l'année prochaine suivant nos capacités financières. Nous travaillons sur la gestion de ce parking avec des boucles, avec des digicodes, avec tout un système qui va nous permettre de gérer certains stationnements avec des temps de gratuité qui seront mis en place soit sur la journée, soit sur la demi-journée. Tout ceci fait partie d'un échange que nous devons avoir avec le groupe majoritaire : chacun ayant évoqué des pistes de réflexion mais tout ceci n'est pas encore totalement déterminé. Le but aujourd'hui est de se rendre propriétaire de ces 35 places situées en centre village et accessibles de plain-pied (on n'y rentre pas par une rampe d'accès) par rapport au niveau actuel de la nouvelle voie que l'on peut apercevoir et qui sera la voie future d'accès au village. Des modifications ont été apportées par rapport à l'image proposée au Permis de construire, on est encore sur la première vue perspective : les cyprès seront remplacés par des plantations d'arbres en alignement et nous avons dans l'esprit depuis toujours, depuis que l'on a démarré la plantation des platanes au droit du cimetière et qui se prolonge devant la pharmacie ; nous continuons avec les platanes qui viendraient se relier en image d'entrée de village avec la place des platanes. Cela créerait des îlots de fraîcheur dont nous avons tant besoin.

Mme Boinnard Berna :

*Si l'on fait une projection, avec l'acquisition de ce local de la police municipale, les 35 places de parking et l'acquisition du local de la médiathèque qui devrait sûrement être d'environ 500 000 € vu la superficie, le montant des acquisitions sans les 29 places extérieures sera supérieur à la provision inscrite au ROB, nous le confirmez-vous ? (1 470 000 € inscrits au Rapport d'Orientations Budgétaires contre 1 640 000 €).*

M. le maire : non, je ne vous confirme pas du tout cela, nous sommes bien dans les inscriptions du ROB et nous avons justement le budget 2023 et un budget 2024 avec un niveau d'emprunt déjà en voie de contractualisation. On reste dans les clous, il n'y a pas d'exagération, pas des choses qui viennent peser exagérément sur notre budget 2023. Il restera bien sûr en 2024 et vous avez anticipé l'acquisition du local bibliothèque, on n'en est pas arrivé là, on n'a pas délibéré. Nous avons fait les yeux doux au promoteur pour accéder à cette acquisition mais ce n'est encore pas d'actualité. C'est conforme à nos budgets.

Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

Je remercie les élus de la majorité de faire cet effort et de comprendre combien il est utile d'anticiper l'avenir et faire en sorte que Le Rouret fonctionne le mieux du monde.

Mme Boinnard Berna : pour reprendre la dernière remarque que vous avez faite, on ne vote pas contre l'acquisition des 35 places de parking, on vote contre le fait qu'au niveau budget on ne voit pas où on va.

M. le maire : c'est parce que vous n'avez pas tout compris.

Mme Boinnard Berna : oui, c'est vrai. Plus globalement, on voudrait ajouter quelque chose par rapport aux investissements évoquant les aménagements des voies cyclables : toutes les propositions que nous faisons n'ont pas pour but de dépenser sans compter l'argent du contribuable mais plutôt de penser les aménagements sur la commune de façon plus globale et notamment orientés vers la préservation de l'environnement. Vous parlez de centaines d'arbres plantés sur la commune, combien cela coûte-t-il à la commune en arrosage et en entretien ?

*Vos propos sur le fait que nous ne connaissons pas Le Rouret ne sont pas très sérieux, vous tentez à chaque séance de nous faire passer pour des amateurs, ce n'est pas très fin de votre part.*

*M. le maire : je vous remercie d'avoir dit tout cela. En revanche je vous remercie aussi de dire que vous anticipez vous au développement de la commune, c'est ce que nous faisons exactement nous-mêmes avec une anticipation plus proche d'une forme de réalité et non pas de rêve où on verrait réaliser des pistes cyclables à grands frais, tout cela pesant sur le denier du contribuable et sur les propriétés riveraines des routes départementales. Alors vous parlez d'environnement avec les pistes cyclables, cela oblige à élargir les plateformes, à imperméabiliser donc à faire de notre village une espèce d'espace routier dont nous ne voulons pas.*

*Mme Boinnard Berna : vous préjugez de ce qu'on veut faire, ce qu'on aimerait faire*

*M. le maire : merci vous êtes intervenue, vous n'allez pas rebondir à chaque fois, j'ai le droit de vous donner une réponse par rapport à vos propos, vous n'allez pas relancer le débat inlassablement sur ce que vous souhaitez ardemment à savoir des giratoires et des pistes cyclables sur la traversée du village.*

*Mme Boinnard Berna : non pas du tout !*

*M. le maire : C'est ce que vous répétez sans cesse, ce que vous écrivez partout.*

*Mme Boinnard Berna : c'est un peu schématique ce que vous dites.*

*M. Drouard : Est-ce que vous avez travaillé quelques fois sur ce projet de piste cyclable, de rond-point ? Proposez quelque chose ! Il n'y a jamais de proposition. Mettez-vous sur la planche à dessin et faites des propositions.*

*Mme Boinnard Berna : Nous n'avons pas remis aujourd'hui dans la discussion les pistes cyclables, c'est un thème que M. le maire aime bien rappeler à chaque fois, pour dire que nos propositions ne sont pas sérieuses. On ne dit pas « y a qu'à, faut qu'on. Par contre par rapport aux réactions qu'on a eues quand on a pu aborder cette question-là, on est très encouragés à travailler sur le sujet.*

*M. Drouard : on veut faire du photovoltaïque, on s'est mis à la planche à dessin, on a travaillé sur le projet, on a présenté quelque chose.*

*Mme Boinnard Berna : c'est la première fois qu'on nous invite à travailler sur un tel projet.*

*M. Drouard : moi j'ai envie de voir ce que vous allez nous proposer. On saura de quoi vous parlez, combien cela va nous coûter, combien de temps cela va nous prendre, combien de personnes seront expropriées.*

*Mme Boinnard Berna : Jusque là on n'a pas eu la possibilité*

*M. Drouard : dans 5 ans on se revoit.*

*Mme Genet : Sur nos OAP voiries, on a positionné des pistes cyclables, on travaille aussi dans l'anticipation par rapport aux pistes cyclables, on n'a pas les moyens de tout faire partir d'un coup. On est obligé d'attendre que les projets se développent pour prendre les alignements et faire aménager comme on souhaite que cela devienne dans le futur.*

*Mme Boinnard Berna : merci beaucoup pour cette réponse constructive.*

*M. le maire : vous avez compris, c'est la mutation du village avec les alignements qui s'installeront qui permettront à l'avenir la réalisation de ces pistes cyclables. C'est pourquoi que je dis « il reviendra aux générations futures de s'en occuper » parce que nous avons à chaque tracé d'alignement et recul sur la voie*

départementale donné la possibilité de pouvoir créer des pistes, des trottoirs élargis, faire en sorte que tout ceci devienne en même temps paysager et confortable.

M. Casciani : cela fait 21 ans que je gère les finances de la commune. J'ai reçu des félicitations. J'entends dire que vous ne savez pas où on va. Pas un euro n'est dépensé n'importe comment.

Mme Boinnard Berna : sur ce dossier-là on n'a pas assez d'informations pour voter pour.

M. le maire : vous n'avez pas assez d'informations, nous, on en a plein. Au budget 1 470 000 € pour procéder à ces acquisitions, on va dépenser 1 450 000 €, on sait exactement où on va à l'euro près, dans une logique opérationnelle tout à fait respectable du denier public.

#### 4. Service Scolarité

##### 4.1 Restauration scolaire / cantine : Actualisation des tarifs repas pour l'année scolaire 2023/ 2024 (DCM 2023 - 40)

Présentation de Mme Zeroual Pomero :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer la tarification de la cantine scolaire pour l'année 2023-2024 comme suit (tarifs adressés par la SNRH) :

|  | Ancien tarif 2022-2023 | Prix € TTC 2023-2024 |
|--|------------------------|----------------------|
| Repas enfants école maternelle et élémentaire résidant dans la commune | 5,15 €                 | 5,45 €               |
| Repas enfants crèche   | 5,08 €                 | 5,29 € (5,37 €)      |
| Repas enfants CLSH   | 5,15 €                 | 5,45 €               |

Pour les autres catégories d'utilisateurs du service, les tarifs du délégataire du service public (SNRH REGAL ET SAVEURS), désigné en 2019 pour un contrat de 5 ans, s'établissent comme suit :

|  | Ancien tarif 2022-2023 | Prix € TTC 2023-2024  |
|--|------------------------|-----------------------|
| Repas enfants école maternelle résidant hors commune | 5,95 €                 | 6,2972 € (6,29867)    |
| Repas enfants élémentaire résidant hors commune      | 6,29 €                 | 6,6569 € (6,658594)   |
| Adultes  | 6,85 €                 | 7,2563 € (7,25141)    |
| Portage à domicile                                   | 10,99 €                | 11,6297 € (11,634014) |

Il est précisé que cette année, en raison du contexte inflationniste, une augmentation de **5,86 %** a été appliquée par le délégataire SNRH sur le prix des repas par rapport à l'année N-1.

Mme Boinnard Berna :

*L'année dernière, l'augmentation était de 4,50 %.*

*Un avenant au contrat de Délégation de Service Public restauration collective scolaire avait été signé, il modifiait la formule de révision contractuelle de 1,56 % prévue pour 2022-2023 à 4,50 %.*

*(Précision utile à la compréhension des lecteurs : Le montant de cet avenant étant inférieur à 5% par rapport au montant global initial de la Délégation de Service Public, n'était pas soumis pour avis à la commission des concessions et des délégations de service public. Selon l'article L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, "tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante.")*

*Pour l'année scolaire 2023-2024, le délégataire annonce une hausse de 5,86 %.*

- 1. Les règles appliquées l'année passée ne doivent-elles pas s'appliquer avec la signature d'un nouvel avenant ?*
- 2. L'augmentation dépassant les 5 %, la commission de Délégation de Service Public (DSP) ne doit-elle pas être consultée pour émettre un avis ?*
- 3. Nous avons relevé une erreur dans le calcul des nouveaux tarifs. En appliquant la hausse de 5,86 % de hausse, le nouveau tarif des repas des enfants de la crèche s'élève à **5,38 € (5,377688)** et non à 5,29 €.*
- 4. Le tarif des hors commune fait la distinction entre maternelle et élémentaire.  
Pourquoi cette distinction n'est-elle pas appliquée pour les enfants résidant au Rouret ?  
Cela serait plus juste.*
- 5. Nous renouvelons notre demande pour appliquer le quotient familial pour la tarification ce qui nous paraît plus équitable.*

Mme Zeroual Pomero : *la crèche n'a pas le même taux, ce qui expliquerait la différence relevée.*

*Pour la question 1, l'année dernière, il fallait prendre une délibération parce que le taux initialement proposé était plus élevé (demande de confirmation à M. le DGS : une négociation avait été faite avec le SNRH, on n'avait pas accepté l'augmentation globale. Aujourd'hui, on ne peut faire autrement que d'accepter ce taux parce que c'est la réalité de la facturation des matières premières. Si on ne joue pas le jeu avec eux, cela pourrait mettre en péril la DSP (délégation de service public). Consulter par rapport aux 5 % d'augmentation, c'est une règle de calcul qui s'applique de façon générale à toutes les augmentations. M. le DGS, pourriez-vous répondre ? Pour moi, je ne vois pas comment cela pourrait remettre en question la DSP avec cette augmentation qui va au-delà des 5 %.*

M. le DGS : *non, l'avenant l'année dernière, c'était parce que la formule de révision changeait, d'ailleurs les services de l'Etat ont sollicité les communes, non pas que sur les marchés de restauration, sur les marchés de voirie également, pour inviter les communes à ne pas faire obstruction à ces augmentations dites légitimes par rapport au coût de l'inflation, et qui mettaient en péril certaines sociétés de restauration ou de voirie. L'année dernière, cela changeait la formule de révision, cette année, ils se sont « calés » sur la formule de révision, il apparaît un pourcentage d'augmentation de 5,86 %. On ne change pas la formule de révision de l'année dernière.*

Mme Zeroual Pomero : *la DSP n'est pas remise en question.*

Mme Boinnard Berna rappelle la question sur la distinction des tarifs entre maternelle et élémentaire qui est appliquée aux enfants hors commune et non aux enfants résidant au Rouret alors que ce serait plus juste.

Mme Zeroual Pomero : Sur les hors commune, on facture la réalité de ce que la SNRH facture et sur le reste cela permet de faire un équilibre budgétaire avec un seul tarif. C'est plus compliqué sur la maternelle que sur l'élémentaire, il y a plus de personnel. La tarification s'équilibre. Si l'on faisait la distinction il faudrait, je pense, augmenter la partie élémentaire. Les parents ne sont donc pas trop pénalisés.

Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

#### 4.2 Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement avec la commune de Saint Cézaire (DCM 2023 - 41)

Présentation de Mme Wenzinger :

Dans le cadre d'une dérogation scolaire accordée à un élève à poursuivre sa scolarité en dehors de la commune dans laquelle il est domicilié, la commune de résidence doit verser à la commune d'accueil une contrepartie financière visant à couvrir les frais de fonctionnement liés à l'accueil de cet élève.

Cette contribution est fixée par convention spécifique entre les communes partenaires.

Des accords différents sont approuvés avec chaque commune : convention de réciprocité dans certains cas, ou tarification indexée sur le coût moyen des charges d'école recalculé annuellement.

Par courrier du 21 juin 2023, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne informait de son souhait d'appliquer les tarifs en vigueur sur le territoire de la CAPG en matière de convention de réciprocité.

Dans ce cadre, une convention de réciprocité avec un tarif unique établi à hauteur de 707,02€ sans distinction entre l'enseignement maternel et élémentaire est proposée, à compter de l'année scolaire 2023-2024 et renouvelable deux années scolaires supplémentaires soit jusqu'au 31 août 2026, pour les élèves originaires de la commune de Saint- Cézaire-sur-Siagne et accueillis à l'école du Rouret.

*Est-ce qu'on ne pourrait pas faire pour toutes les communes de la CAPG ?*

Mme Wenzinger : non ce serait trop facile, c'est la différence entre les petites communes pauvres et certaines communes qui comprennent notre raisonnement. Saint-Cézaire n'est pas une commune riche.

Mme Zeroual Pomero : cela concerne un enfant en garde alternée.

Mme Wenzinger : on a de plus en plus d'enfants en garde alternée. La commune du père et la commune de la mère paient chacune à hauteur de 50 %.

M. Debeire : Dans une convention de réciprocité, si un élève de Saint-Cézaire vient au Rouret, un élève du Rouret devrait-il aller à Saint-Cézaire ?

Mme Wenzinger : nous avons des élèves entrants et des élèves sortants. Nous avons des conventions de réciprocité entrantes avec certaines communes, sortantes avec d'autres.

Vote : Unanimité.

Info 1 : Compte-Rendu des Décisions du Maire

**DM 2023\_67 le 27/06/2023** : DESIGNATION D'UN AVOCAT DE LA DEFENSE M. CLAUDE BELLAICHE /COMMUNE LE ROURET

Suite à la requête déposée le 24/05/2023 en Cour Administrative d'Appel de Marseille, par M. Claude BELLAICHE, considérant que la Commune du Rouret est invitée à présenter un mémoire de défense à la Cour Administrative d'Appel de Marseille, il est décidé de désigner Maître Frédéric PIAZZESI, avocat au barreau de Nice (20 rue Foncet, « villa Jacqueline » - 06 000 Nice , avocat en défense pour le compte de la Commune du Rouret concernant l'affaire n°23MA01289 à la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Les honoraires de Maître Frédéric PIAZZESI pour cette mission sont fixés à hauteur de 1 666,67 € HT, soit

2 000,00 € TTC, et seront réglés par l'assureur SMACL « Protection Juridique de la Commune ».

M. le maire :

*M. Bellaiche fait des recours permanents. Il perd à chaque fois. Peut-être qu'il gagnera cette fois.*

*Je précise que la personne qui en 2019 avait attaqué notre PLU a perdu sur tous les sujets y compris sur les Emplacements Réservés. Tout était parfait, le commissaire a confirmé que nous étions dans la bonne démarche. C'est la confirmation du travail excellent accompli par nos services, le cabinet d'études, l'expertise DDTM, notre adjointe. Nous faisons tout ce qui va dans le sens de l'intérêt général, de la commune et que ceci a du sens. Si notre PLU était tombé, cela mettrait gravement en danger l'avenir de la commune car lorsqu'une commune n'a plus de PLU, on rentre sous le régime du RNU, un régime qui permet tout : développer l'habitat collectif partout où il y a l'égout sans distinction et bien entendu des promoteurs constructeurs, tous les professionnels de l'immobilier se seraient engouffrés dans la brèche et cela aurait occasionné assez rapidement une dévastation du Rouret puisque cela aurait entraîné un profit immédiat pour certains au détriment du plus grand nombre et de l'image que l'on veut protéger de la commune : l'écrin vert qui nous entoure et qui fait du Rouret un lieu remarquable dans lequel il fait bon vivre. Si le prix au m<sup>2</sup> augmente en centre-ville c'est toute la valeur des biens du village qui augmente parallèlement. Les propriétaires d'un bien au Rouret peuvent se réjouir car la valeur architecturale, paysagère constitue une plus-value.*

**DM\_2023\_68 le 04/07/2023** : MAPA DE SERVICE : Attribution du contrat d'entretien ménager et prestations de nettoyage de différents bâtiments communaux

Suite à la consultation de Marché en Procédure Adaptée n°MAPA\_2022\_06, lancée par la commune le 21 février 2023, et portant sur l'entretien ménager et prestations de nettoyage de différents bâtiments communaux du Rouret, et à l'analyse des offres, la commune a décidé d'attribuer les lots n°1 « Entretien ménager des bâtiments du groupe scolaire », n°2 « Prestations de nettoyage de différents bâtiments et locaux communaux », n°3 « Entretien ménager de la crèche associative » à la société REMANENCE, sise l'ARENAS- 455 Promenade des Anglais-06200 NICE- et représentée par M. Christian COPPOLA, Président Directeur Général.

**Pour le lot n°1, le montant annuel de la mission est fixé à hauteur de 34 290 € HT soit 41 148€ TTC** (en 2021, le montant annuel de la société LHMS était de 23 593,58 € soit 28 312,29 € TTC)

Le lot n°2 fait l'objet de la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande, sans minimum ;

Pour le lot n°3, le montant annuel de la mission est établi à hauteur de 5 373 € HT (soit 6 447,60€ TTC).

Le contrat prend effet le 3 juillet 2023 pour une durée d'un an, reconductible maximum trois fois sur une période d'égale durée (soit jusqu'au 2 juillet 2027 maximum).

M. Debeire : *L'augmentation du lot 1 (groupe scolaire) est considérable (+ 45 %), est-ce que le cahier des charges a changé ?*

M. le maire : *le cahier des charges est affiné. En France, en général on se plaint que le personnel premier de cordée soit sous payé, on n'en trouve pas et pour trouver du personnel de qualité il faut parfois répondre à des appels d'offres et ces appels d'offres sont mis en concurrence. Il y a eu une analyse des prix sur une grille fine. Mme Zeroual Pomero vous donnera plus de précisions. Si les prix augmentent c'est aussi parce que les salaires ont besoin d'augmenter en France*

Mme Zeroual Pomero : *l'augmentation ne concerne que le mois de juin pour LHMS car ils nous ont joué le jeu du chantage et comme nous étions tenus par les délais, que la nouvelle société ne devait arriver que le 1<sup>er</sup> juillet 2023, ils nous ont appliqué une augmentation sur le dernier mois mais cela ne concerne pas le marché.*

*C'est plus cher de 30 %, a annoncé M. le DGS.*

Mme Zeroual Pomero : *on n'a pas payé plus cher*

M. le DGS : *sur les 3 offres, c'était l'offre la plus avantageuse. Il y a une forte augmentation des tarifs y compris dans l'entretien ménager. C'était l'offre la mieux disante.*

M. le maire : *comme toujours d'ailleurs, car si on devait faire le contraire, immédiatement les entreprises vont se plaindre au préfet, puis au Tribunal Administratif, nous demandant pourquoi on a choisi le mieux disant et non pas le moins disant. S'il y a une augmentation de 30 %, c'est parce que les salaires de toutes les personnes au service de la propreté méritaient mieux qu'un salaire de misère.*

Fin de la séance à 21 heures.